



Pôle Erdre et Cens

Décision n°2023-605

Objet : Nantes – 85 route de Rennes – Classement des parcelles cadastrées OV585, OV587, OW856, OW861

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'acte notarié en date du 4 octobre 2022 enregistré et publié au service de la publicité foncière de NANTES 1 le 7 novembre 2022, volume 2022P N°35643, portant sur l'acquisition des parcelles cadastrées OV585, OV587, OW856, OW861 par Nantes Métropole auprès de la SCCV Bout des Pavés,

Considérant que ces parcelles sont affectées à l'usage direct du public car aménagées en trottoir.

Considérant que ces parcelles doivent être intégrées au domaine public.

Décide

Article 1. Nantes – 85 route de Rennes – Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées OV585, OV587, OW856, OW861.

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230602-2023_605DEC-AU
Date de télétransmission : 05/06/2023
Date de réception préfecture : 05/06/2023

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **02 JUIN 2023**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS



mis en ligne le :

05 JUIN 2023

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230602-2023_605DEC-AU
Date de télétransmission : 05/06/2023
Date de réception préfecture : 05/06/2023